

## Le devenir de la voie technologique

Mars 2022

### Analyse et état des lieux<sup>1</sup> :

L'offre technologique en seconde : la réforme Blanquer a conduit à réduire drastiquement l'offre des enseignements technologiques optionnels de seconde.

En conséquence, les parcours de formation dans les séries technologiques au niveau première et terminale, calqués artificiellement sur la voie générale sont en difficulté.

Les répercussions ne sont pas faites attendre sur les effectifs des élèves de la voie technologique, notamment pour les séries<sup>2</sup> de la production dont la part en terminale est passée de 8,1% en 2019 à 6,8% en 2021 dans les lycées généraux et technologiques. A noter aussi la forte décroissance des effectifs toujours en terminale dans la spécialité technologique Sciences de l'Ingénieur<sup>3</sup> passée de 22 536 élèves en 2019 à 7 617 élèves en 2021.

### Les positions du SNES :

Face à la dégradation des conditions d'enseignement, de la perte de sens des enseignements technologiques suite à une réforme hors-sol, au recul des effectifs, à une prise en compte au mieux hasardeuse des besoins du monde technico-économique, donnant lieu à des poursuites d'étude mal définies pour les sortants de la voie technologique, le SNES – FSU continue de se battre pour revendiquer la place centrale des séries technologiques dans les trois voies de formation du lycée, pour redonner du sens aux apprentissages et des moyens à la hauteur des enjeux du monde de demain. L'institution doit cesser de maltraiter les lycéens de la voie technologique au nom d'une doctrine destructrice, celle de la réduction des coûts, au mépris de leurs besoins et ambitions légitimes.

Pour redonner ses lettres de noblesse aux séries de la voie technologique, le SNES – FSU propose :

#### - **La remise à plat de la seconde générale et technologique :**

En rendant obligatoire le choix d'un enseignement optionnel technologique de 3 à 4 heures selon plusieurs possibles :

*... en intégrant l'enseignement du tronc commun SNT à chacun des enseignements technologiques optionnels*

*... en fléchant dans les DHG les heures des enseignements optionnels de seconde par des dotations spécifiques dans tous les lycées ou bien en les rendant dérogatoires*

*... en définissant une carte des enseignements optionnels technologiques offrant un accès de proximité à tous les élèves de seconde.*

Ces options technologiques obligatoires sont à construire pour mettre en évidence et faire comprendre ce que contiennent les séries technologiques. Elles doivent offrir les moyens de mettre en œuvre les raisons d'être de l'enseignement technologique en vue d'une orientation raisonnée.

<sup>1</sup> L'analyse détaillée est ici : <https://nuage.snes.edu/s/Kg68SP6gLs8W3XN>

<sup>2</sup> Séries STI, STI2D, STL, STAV.

<sup>3</sup> En 2019, il s'agissait du baccalauréat S option SI ([RERS 2020](#)) et en 2021 de la spécialité SI ([RERS 2022](#))

- **La redéfinition et l'affirmation des caractéristiques des enseignements technologiques :**

Les programmes doivent être réécrits en tenant compte de la nécessité pour la construction d'une culture technologique de passer par des prérequis et des connaissances basées sur l'expérimentation, sur l'impératif d'une acquisition du vocabulaire technique, par imprégnation lors de manipulations, par restitution lors des comptes-rendus écrits et oraux, par une mise en œuvre porteuse de sens de la démarche de projet, au travers de réalisations réelles. Pour ce faire ...

... le dédoublement des cours doit figurer dans les grilles horaires

... la réalisation des projets doit recourir à des équipements type professionnel en nombre, régulièrement mis à jour, et déboucher sur des productions concrètes de qualité.

... les programmes des enseignements généraux et ceux des enseignements technologiques doivent se répondre et s'articuler pour se valoriser mutuellement et donner du sens à leur apprentissage

... les enseignements technologiques doivent retrouver leur pertinence par un abord dès le début de la formation des champs techniques des enseignements spécifiques de chaque série technologique, par un recentrage et un resserrement sur ces derniers.

... le projet doit être l'aboutissement des parcours de formation. Présenter à l'oral comme épreuve finale, marqueur de la série, il doit permettre de restituer la démarche de projet. Il s'agit de valoriser la preuve d'une maîtrise technique acquise, par l'usage d'un vocabulaire et d'équipements à caractère professionnel indiscutable.

- **Des poursuites d'études bien préparées, ambitieuses et d'accès libre :**

La voie technologique est une spécificité française, appréciée et répondant aux attentes du pays, mais l'impensée de son prolongement après le baccalauréat est un gâchis intolérable :

- ✓ Il est plus que temps de créer des spécialités de BTS et de BUT pour les séries de bacheliers technologiques<sup>4</sup> qui ne disposent que de peu de possibilités voire d'aucune possibilité de poursuite d'études en STS ou IUT
- ✓ Il est impératif d'augmenter enfin le nombre de places des spécialités de BTS existants pour mettre fin à une concurrence imbécile entre les bacheliers des différentes voies de formation.
- ✓ Les programmes des enseignements de la voie technologique doivent aussi être repensé pour répondre aux prérequis des STS, des IUT, des CPGE, des universités et de toutes les formations du supérieur. Il n'est plus tolérable que l'application Parcoursup discrimine les bacheliers de la voie technologique des cursus de formations donc les contenus sont les prolongements naturels de leurs champs d'étude.

---

<sup>4</sup> Comme pour la série STL par exemple

### Les poursuites d'étude des bacheliers technologiques.

Les élèves de terminale de la voie technologique représentaient 27,3% des effectifs du lycée général et technologique en 2021. Le tableau ci-après présente les taux d'inscription des bacheliers technologiques et des bacheliers généraux dans les formations du supérieures en 2020<sup>5</sup> :

Voie / Formation	STS	DUT	CPGE	Université	Autres
Technologique (78,5%)	40%	11,6%	1,8%	17,5%	7,9%
Générale (93%)	9,6%	8,6%	9,8%	51,4%	13,6%

Le tableau ci-dessous donne la part des nouveaux entrants dans les formations du supérieure en 2020-2021 :

Voie / Formation	STS	DUT	CPGE	Université
Technologique	33,3%	33,6%	6,4%	8%
Générale	18,4%	63,2%	91,2%	60,4%

Les bacheliers technologiques s'orientent majoritairement vers les STS, puis les universités et enfin les DUT. A l'arrivée, ils représentent un tiers des effectifs en STS et en DUT mais moins de 10% en CPGE ou en université.

Point d'attention : il est légitime de s'interroger sur la part manquante des néo-bacheliers, un cinquième, dans les formations du supérieure.

La réforme des IUT en cours avec un cursus en 3 ans menant au BUT prévoit un accueil d'au moins 50% de bacheliers technologiques. Cet objectif semble toujours aussi lointain, car d'une part ils ne sont pas assez nombreux et d'autre part la réforme Blanquer a dégradé et dénaturé les enseignements technologiques au point de rendre très difficile leur réussite dans ce cursus universitaire. Les quotas de places réservées aux bacheliers de la voie professionnelle dans les formations de STS en a aussi rendu l'accès plus difficile, alors qu'il s'agissait d'une poursuite d'études performante et naturelle pour les sortants de la voie technologique. Enfin, les taux de réussite en université restent faibles (9,3% en 3 ans en licence et 16,2% en 4 ans soit à peine un quart<sup>6</sup>). Les CPGE PTSI et TSI constatent une baisse de 10% de leur effectif, conséquence de la diminution des effectifs en STI2D et de la réduction des deux tiers de ceux de la spécialité SI de terminale, alors que l'impératif d'une réindustrialisation nécessiterait au contraire un accroissement significatif des effectifs des séries technologiques de production<sup>7</sup>.

A noter : Fort de ces constats, l'enseignement privé, par opportunisme et face aux carences de l'éducation nationale, captent les élèves de la voie technologique en offrant des options en seconde et des conditions matérielles d'étude favorables en première et terminale technologique.

<sup>5</sup> [Source RERS 2022 6.21 et 6.22 Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur](#)

<sup>6</sup> [Source RERS 2021 7.25 La réussite en licence](#)

<sup>7</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/au-lycee-les-sciences-de-l-ingenieur-en-chute-libre.N1786677>